

## RAPPORT DU COMITE DE GESTION DES COTISATIONS (COGETISE) AU 52<sup>ème</sup> CONGRES CONFEDERAL

A la clôture de l'année 2017, exercice clôturé le 28 février 2019, les syndiqués ont réglé 82,5 Millions d'euros à leurs syndicats.

Les syndicats ont réglé à **CoGeTise** 55 Millions d'euros, pour 653 225 FNI et 6 057 332 timbres mensuels.

La comparaison avec 2014, dernière année de référence pour le 51<sup>ème</sup> congrès confédéral, au cours de laquelle CoGÉTise avait enregistré **686 392 FNI** et **6 386 985 timbres mensuels**, fait ressortir une baisse de **33 167 FNI** et **329 653 timbres**

Pour rappel, nous avons déjà observé une baisse de 9 850 FNI entre 2012 et 2014

A la mise en place de l'outil Cogetise en 2007, nous avons constaté une hausse du règlement des FNI et timbres jusqu'en 2013. Exercice où s'amorce une baisse des règlements.

Le constat est clair, le recul des règlements s'intensifie et une diminution de FNI de **4,83 %** conforte cette rupture.

Cette situation doit nous interroger et agir d'une façon prioritaire et sérieuse sur les origines et les causes d'un tel constat.

Sur la mandature 2015-2017, nous soulignons un recul pour notre effectif des

- Ouvriers/employés avec - **18 717 FNI**
- Retraités avec - **4 201 FNI**
- Privés d'emploi avec - **290 FNI**
- Par contre nous notons une légère hausse pour la catégorie ingénieurs cadres ou techniciens avec + **267 FNI**

Sur l'ensemble des fédérations, les constats sont globalement les mêmes.

A ce titre, vous trouverez au stand **CoGeTise**, toutes les informations concernant votre fédération.

Les restructurations et les fermetures d'un bon nombre d'entreprises ont certainement contribué à ce constat mais même si, de nouvelles adhésions

sont effectives, elles ne sont pas suffisantes pour un renouvellement de nos forces.

**L'enjeu de vie syndicale** à dimension collective est à nouveau mis en avant.

La continuité syndicale demeure une difficulté.

Nous avons déjà alerté lors du 51<sup>ème</sup> congrès, sur un manque d'anticipation des départs à la retraite de nos adhérents et le fait que celles et ceux qui étaient syndiqués(ées) puissent le rester.

Tout au long de notre mandature, nous avons constaté que bon nombre de nos règles de vie n'étaient plus ou peu respectées car méconnues voire oubliées.

La transmission de nos connaissances et de nos fondamentaux semble quelque peu mise à mal... faute de moyens, de temps, on pourrait trouver des tas de raisons.

Mais n'est-il pas urgent, indispensable et nécessaire de retrouver une cohérence entre nos objectifs revendicatifs et la façon dont nous devons nous organiser, nous former, gérer notre activité ?

Force est de constater également le retard que prennent les syndicats à régler dans des délais raisonnables, leurs cotisations.

Est-il normal d'attendre 27 mois pour pouvoir clôturer un exercice ?

Pour l'exercice 2015, à 24 mois, il restait encore **1 130** syndicats et sections, correspondant à **14 533 FNI**, qui n'avaient effectué aucun versement et que nous avons obtenu grâce à des relances importantes à la clôture du 30 avril 2017, soit à 28 mois.

Après un exercice 2016 plus favorable, l'exercice 2017 connaît une recrudescence :

**1 286** syndicats et sections correspondant à **17 036 FNI**, n'avaient fait l'objet d'aucune déclaration et règlement à 24 mois que les relances ont fait remonter à 26 mois

Les outils mis à disposition par **CoGÉTise** et l'Espace Confédéral « Vie Syndicale », sont un appui pour le travail de proximité que nous devons continuer à mettre en œuvre avec notamment, les états mensuels et les O réglé qui parviennent dans les fédérations et les départements.

Certes, c'est mieux qu'en 2007, point de départ de la nouvelle répartition de la cotisation où nous avons atteint 36 voire 42 mois, mais, à bien y regarder, il nous reste, malgré tout, encore du chemin à faire.

Nous devons avoir l'objectif de réduire l'échéance et avoir de fait, un niveau de connaissance des adhérents plus rapide et exhaustif.

Nous pourrions revenir sur notre ambition du 50<sup>ème</sup> Congrès à savoir 20 mois voire 22 mois pour l'exercice 2020 et arriver à 18 mois pour l'exercice 2022, une échéance fixée déjà, rappelons-nous, au 49<sup>ème</sup> congrès.

**Cela devra être réalisable** durant la prochaine mandature.

Le Comité de Gestion continuera à travailler en commun avec l'Espace « Vie Syndicale », l'Administration Confédérale et la Commission Financière de Contrôle, pour soutenir les efforts des organisations en ce sens.

Nos cotisations **sont, et doivent être** constamment le point déterminant pour notre autonomie et notre indépendance.

Pour toutes les catégories, la moyenne **globale** est de **12,88 €** par FNI pour 2017

Elle était en 2015, de **12,84 €**

Pour une analyse comparative plus fine, elle était de **11,97 €** en 2014

Nous notons, pour la catégorie Retraités, l'impact de la décision et sa mise en œuvre de porter de 0.50 % à 1%, le taux de prélèvement de leurs cotisations : le niveau du timbre FNI était **de 8.91 € en 2014** et il est à **9.82 € en 2017**.

Cependant, le ratio entre le nombre de timbres mensuels et le nombre de FNI connaît une baisse

en 2017, la moyenne est de **9,27 contre 9,38 en 2015**

pour rappel, en 2014 nous étions à **9,31**

Il ne faut pas ignorer les difficultés qui peuvent se produire dans nos syndicats, pour les reversements de l'ensemble des cotisations dues à **CoGÉTise**.

La mise en place d'une **véritable politique financière** est nécessaire pour y répondre.

**Nous insistons pour que l'ensemble des trésoriers et responsables à la politique financière puisse se former avec le module qui est à nouveau inscrit dans le calendrier des formations confédérales.**

Ces quelques chiffres présentés, évoquons maintenant, le rôle et l'activité du Comité de Gestion au cours de son mandat.

Les missions du Comité de Gestion des cotisations (**CoGÉTise**) sont, avant tout, réglementées par l'annexe financière des statuts confédéraux.

Sa mission principale est d'être garant d'une collecte et d'une répartition des cotisations conformes aux décisions arrêtées par les syndicats dans les congrès de leurs organisations.

Tout au long de sa mandature, le comité s'est efforcé de poursuivre l'amélioration des fonctionnalités et des sécurités du système informatique **CoGÉTise**

Le Bureau Opérationnel Cogetise traite par semaine en moyenne 1 000 déclarations pour un montant moyen d'1 Million d'euros.

Le développement des règlements internet a été l'une de nos préoccupations.

Nous avons travaillé avec l'espace confédéral « Vie Syndicale » à l'élaboration d'un tutoriel afin d'aider nos syndicats à l'utiliser plus couramment.

En y associant notre démarche de soutien auprès des syndicats, nous progressons certes, mais pas d'une manière aussi importante que nous l'espérons.

En 2016, **51 %** des déclarations étaient réalisées par Internet  
Pour 2017 et 2018, ce sont **54 %**

La gestion des déclarations des sections multi professionnelles retraités, représentant la moitié des dossiers qui ne peuvent être traités dès réception, a été également un travail prioritaire.

Notre volonté, avec l'aide de l'Union Confédérale des Retraités, est d'expliquer la démarche et certaines règles, notamment pour la structuration des syndicats multi-professionnels.

**Le prochain comité de gestion devra continuer à impulser et aider les syndicats à régler leurs cotisations par internet, Et poursuivre sa démarche d'accompagnement pour développer les règlements internet des sections multi professionnelles, permettant ainsi, d'identifier automatiquement lors de la saisie, "l'origine professionnelle" des syndiqués.**

Le comité s'est réuni en séance plénière 15 fois pendant cette mandature, avec une moyenne de 12 membres sur 20 dont la Présidente de la CFC et l'Administrateur Confédéral, tous deux membres de droit.

Nous avons entretenu de façon régulière des échanges avec le Bureau Confédéral et communiqué à plusieurs reprises, nos préconisations.

Toute l'équipe politique et administrative a particulièrement apprécié la rencontre et l'écoute de notre Secrétaire Général qui a abouti à un plan de travail pour améliorer le fonctionnement du Bureau Opérationnel.

Aujourd'hui le résultat est très satisfaisant, avec des retards complètement résorbés et une fluidité dans la prise en charge quotidienne des déclarations.

Tout chèque non encaissé dans les 15 jours de sa réception à **CoGeTise**, est généralement dû à une incohérence dans la déclaration, nécessitant des recherches et du temps donc.

Les organisations reçoivent en début de mois les états financiers et les reversements.

Les membres du Comité sont très attachés aux relations qu'ils entretiennent avec l'ensemble des techniciens, contribuant au bon fonctionnement de nos outils.

Nous les sollicitons afin de mettre en cohérence, l'aspect technique et les besoins politiques de nos organisations.

Nous restons également très vigilants sur les moyens nécessaires pour assurer notre mission.

Des permanences mensuelles ont été mises en place avec la disponibilité de chacune et chacun, pour traiter des erreurs multiples et variées dans les déclarations, l'objectif étant de les rectifier mais aussi, d'apporter aux syndicats concernés, toutes les informations nécessaires pour éviter de reproduire ces mêmes erreurs par la suite.

La cohérence et la pertinence entre les règlements et l'état de nos forces ont été aussi une de nos priorités politiques.

Les rencontres avec huit fédérations ont permis des échanges positifs dans la compréhension des besoins et des difficultés de chacun.

Des propositions ont été débattues et certaines intégrées dans un plan de travail pour une amélioration des déclarations des cotisations et une plus grande réalité de nos états d'orga.

**Cela dit, et afin de continuer à travailler sereinement et efficacement, nous tenons à rappeler que, CoGÉTise ne peut être considéré comme l'arbitre de différents et contentieux entre organisations ou entre syndicats et organisations.**

**Malheureusement, le Comité est souvent sollicité dans ce but, mais ce n'est là, ni son rôle, ni sa fonction.**

Les syndiqués individuels progressent régulièrement, dépassant 10 % dans la majorité des départements voire 15 % dans de nombreux cas.

Il existe une diversité de situation, pour autant, la conformité de nos statuts est-elle respectée ?

Notre représentativité CGT n'est-elle pas en danger par rapport à la loi de 2008 ?

La CGT a depuis plusieurs congrès pris des résolutions concernant les questions de structurations ou d'organisations, dont notamment celle conditionnant la création d'un syndicat à la **double validation de la Fédération et de l'Union départementale** concernées.

Cela nécessite de travailler ces décisions au niveau des syndicats, des professions et des territoires, à partir de nos outils et gagner notre déploiement en représentativité et en efficacité.

Le Comité de Gestion devra poursuivre cette démarche de soutien auprès des syndicats et des organisations pour répondre à

- leurs sollicitations et demandes
- leur apporter l'aide technique
- et leur fournir, en commun avec l'Espace Confédéral "Vie Syndicale", les informations qui leur sont nécessaires.

À ce jour, il existe quelques dispositifs d'alerte qui ont été créés au fur et à mesure de nos propositions, mais il n'y a pas de véritable outil, informatique ou papier, pour collecter les erreurs afin d'en définir le type et permettre au Comité de Gestion, de faire des préconisations et d'améliorer les situations.

D'autre part, le bureau opérationnel règle la majorité des erreurs.

Il est aidé dans cette tâche, par plusieurs Fédérations pour les syndicats de leur champ professionnel.

Tout ceci masque nos difficultés et ne permet pas de nous éclairer précisément sur les moyens nécessaires pour notre activité.

L'évolution de nos outils s'annonce.

La nouvelle version de **CoGiTiel** devra intégrer, dès le début, la possibilité à toutes les organisations, de faire des états en temps réels sur les FNI et les timbres déclarés, réglés et encaissés.

Elle regroupera **CoGiTiel** et **CoGÉTise**, sous un seul et même outil informatique.

De fait, il nous semble important que soient améliorés :

- la connaissance de nos syndicats
- l'utilisation des déclarations internet
- l'automatisation des règlements à **CoGÉTise** à partir des tableaux de collectes des syndicats,
- les dispositifs anti-erreurs avec la mise en place d'alertes informatives, visant à attirer l'attention des utilisateurs et utilisatrices, sur d'éventuelles anomalies, survenant lors de leurs saisies internet.

Le Comité de Gestion devra continuer à participer à la mise en place de ce nouvel outil et porter toutes les questions et les remarques que les syndicats lui feront remonter dans le but de gagner en efficacité.

Le dernier point concerne la composition du Comité de Gestion et plus particulièrement, l'obligation faite à celui-ci, de comporter dans ses rangs, un

nombre contraint de membres issus des différents types d'organisations de la CGT :

4 pour les Fédérations,

4 pour les Unions Départementales,

2 pour les Unions Locales,

6 pour les Syndicats,

1 pour l'Union Générale des Cadres, Ingénieurs ou Techniciens

1 pour l'Union Confédérale des Retraités(ées)

Depuis plusieurs congrès et dans le cadre de la préparation de la liste des candidatures, cette règle se révèle être un frein.

En effet, le nombre de candidatures reçues peut dépasser le quota prévu pour un type d'organisation et ne pas avoir le nombre requis pour une autre et sans qu'aucune permutation ne soit possible.

Nous restons avec la même proposition, à savoir que tout en gardant le principe d'une diversité dans les origines structurelles de ses membres, avec au moins un ou une camarade issu-e de chacune de nos organisations, des évolutions sont possibles avec des dispositions pour lever les contraintes quantitatives prévues.

**Nous solliciterons à nouveau la future direction confédérale élue à ce congrès, pour travailler à un assouplissement de cette règle statutaire.**

Pour conclure, nous mettons en avant la stabilité des quotes-parts affectées aux différents champs bénéficiaires, territorial, professionnel et confédéral.

2015, 2 Unions Départementales ont modifié leur pourcentage

2016, ce sont 5 Unions Départementales et 1 Fédération

Et 2017, ce sont 3 Unions départementales et 1 Fédération.

La fusion des comités régionaux pourrait être l'une des raisons de ces modifications.

Aujourd'hui encore, nous pouvons affirmer que, même si des améliorations restent à apporter, notre système de collecte reste toujours aussi fiable et qu'il est l'outil dont les syndicats et les organisations ont besoin, un outil de solidarité pour développer toute l'activité nécessaire pour faire respecter nos droits et faire entendre nos revendications.